QUE 105

Question présentée par la députée : Mme Anne Emery-Torracinta

Date de dépôt : 27 juin 2013

Question écrite urgente

Une personne handicapée qui campe à la place des Nations pour protester : cela ne devrait-il pas interpeller la classe politique ?

La tragique histoire d'Eric Grassien a suscité un large mouvement de solidarité à Genève¹.

Or, depuis début juin, Eric Grassien campe sur la Place des Nations pour protester. En effet, tétraplégique suite à un accident, il cherche un logement adapté à ses besoins afin de pouvoir rester autonome, logement dans lequel il puisse garder sa chienne Laïka.

Comme il l'affirmait dans <u>Le Courrier</u> du 11 juin: « Je me bats pour moi et pour tous les autres», insiste Eric Grassien, qui a fait de la mobilité son combat depuis des années. Et de rappeler un fait parmi d'autres, que nous vérifierons d'ailleurs à la place des Nations: certains arrêts de tram sont trop éloignés du trottoir. Quelques centimètres franchis allègrement d'un pas leste, mais un obstacle pénalisant pour les personnes à mobilité réduite. «Je veux interpeller les politiques à l'approche des élections»².

La situation d'Eric Grassien nous rappelle que l'accessibilité de nombreux bâtiments reste encore problématique à Genève et que trop peu de logements sont aujourd'hui adaptés à une personne en chaise roulante.

¹ Voir notamment : http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/Le-handicape-le-plus-mediatise-de-Suisse-vient-d-obtenir-le-permis-B/story/30802430

http://www.lecourrier.ch/110293/une semaine de sit in en fauteuil roulant

QUE 105 2/2

De surcroît, il faut savoir que la Constitution, nouvellement entrée en vigueur, prévoit :

- Art. 38 (Droit au logement): Le droit au logement est garanti. Toute personne dans le besoin a droit d'être logée de manière appropriée.
- Art. 209 (Personnes handicapées), al.2: Lors de constructions nouvelles, les logements et les places de travail sont rendus accessibles et adaptables aux besoins des personnes handicapées. Lors de rénovations, les besoins de celles-ci sont pris en considération de manière appropriée.

Mes questions sont donc les suivantes :

- Dans la mesure où Eric Grassien dit vouloir interpeller les politiques, quelle réponse le Conseil d'Etat entend-il lui donner, notamment au regard du respect de l'article 38 de la Constitution ?
- Quand le Conseil d'Etat va-t-il déposer un projet afin d'adapter notre législation en matière de constructions aux exigences de l'article 209 de la Constitution ?

Je remercie le gouvernement de sa réponse.